

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 19

L'an deux mil onze
Le 8 avril 2011 à 18 h 00
Le Conseil Municipal de la Commune d'ELLIANT (Finistère)
Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur François LE SAUX, Maire.

Etaient présents : Charles DERVOET – Marc TANGUY - Odile LE
GUIRRIEC – Christine CAR – Jean-François LE TYRANT – Ronan
GOYAT – Jean-Jacques BERTHELOT – Janice SAVAGE – Denis
YAOUANC – Nelly LE NAOUR – Chantal RANNOU – Isabelle
NOHAÏC – Annie PICHON – Gérard LE BEC – Jérôme RANNOU –
Yves L'HELGOUALC'H – Jean-Michel LE NAOUR – Stéphane
OLLIVIER

Absents excusés : Liliane DONNARD

Absents : Iseult NICOLAS – Philippe LE BORGNE – Damien
FRANCES

Isabelle NOHAÏC a été élue secrétaire.

OBJET :

**AVENANTS AUX
MARCHES DE
TRAVAUX**

Le Maire présente à l'assemblée les projets d'avenants aux travaux
de restructuration de la Maison de Retraite, ceux-ci portent sur des
travaux complémentaires et des modifications demandées par le
Maître d'Ouvrage et le Maître d'œuvre.

Le montant total des avenants se chiffre à 20 510,83 € H.T., soit
6.30% du montant des marchés de base.

MAISON DE RETRAITE

Il rappelle que l'attribution des marchés a été faite suivant la
procédure adaptée, et qu'il n'y a donc pas lieu de solliciter l'avis de
la commission d'appel d'offres.

Par ailleurs, il y a lieu de prolonger le délai d'exécution de chantier,
initialement fixé à huit mois, pour le porter à 11 mois et dix jours,
soit au 10 juin 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les avenants présentés, sauf l'avenant du lot Gros Œuvre, duquel sera déduit la somme de 1 991 €, relatif à l'installation d'un bloc sanitaire de chantier (installation réalisée en mars 2011 au lieu de juin 2010).

Lot N° 1 – Gros Œuvre : 7 043.09 € H.T.

Lot N° 2 – Charpente bois : 425.00 € H.T.

Lot N° 3 – Etanchéité : 2 362.70 € H.T.

Lot N° 4 – Menuiseries extérieures : 1 495.86 € H.T.

Lot N° 5 – Menuiseries intérieures : 1 521.08 € H.T.

Lot N° 6 – Cloisons : 474.03 € H.T.

Lot N° 7 – Revêtements de sol : 1 837.73 € H.T.

Lot N° 8 – Peinture : 193.27 € H.T.

Lot N° 9 – Plomberie : 1 140.54 € H.T.

Lot N° 10 – Electricité : 2 026.53 € H.T.

Total : 18 519.83 € H.T.

- de prolonger le délai d'exécution de chantier de trois mois et dix jours, soit jusqu'au 10 juin 2011 ;
- autorise le Maire à signer les avenants ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011.

OBJET :

**CESSION D'UNE
PARCELLE A LA
COMMUNE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jacques BATAIS propose de céder une parcelle de 1110 m², cadastrée à la section F. sous le n° 184.

Cette parcelle qu'il vient d'hériter est située au niveau de Pont Ban, il s'agit d'une prairie humide située à proximité d'un ruisseau affluent du Jet. Il propose de la céder au prix de 100€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la cession moyennant la somme de 100€.

OBJET :

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation vient d'être réalisée pour l'attribution des travaux de modernisation et d'entretien de la voirie communale – programme quadriennal 2011/2014.

Puis il donne connaissance du rapport d'analyse des offres établi par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

L'offre la mieux disante est celle de l'entreprise SCREG Ouest, 53 rue Guy Autret à QUIMPER, pour un montant de 199 017,50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise SCREG
- autorise le Maire à signer le Marché.

**OBJET
INSTALLATIONS
CLASSEES**

Le Maire expose que la Société METHANODET a été créée en juillet 2009 dans le but de construire et d'exploiter une unité de méthanisation sur la Commune de LANGOLEN. Cette unité envisage de fonctionner à partir des effluents bovins issus de la SCL Odet Lait, et de graisse de flottaison provenant des stations de traitement d'industries agroalimentaires situées à proximité de (25 à 65 km).

METHANODET

Le territoire de la Commune étant situé dans le rayon d'enquête publique, et dans le périmètre d'épandage prévu par la réglementation sur les installations classées, l'avis du Conseil municipal est sollicité dans un délai maximum de 15 jours à l'issue de la clôture de l'enquête, soit au plus tard le 29 avril (fin d'enquête le 14 avril).

Le Conseil Municipal, vu l'avis de la D.R.E.A.L. (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne) et après en avoir délibéré

- émet un avis favorable au projet d'exploitation d'une unité de méthanisation, par la Société METHANODET, par 11 voix pour, 4 blancs et 4 contre.

OBJET :

**CESSION D'UN
CHEMIN A LA
COMMUNE**

Le Maire fait savoir au Conseil que les époux JEMON, exploitants agricoles à Quistinigou, viennent de céder leur élevage avicole à Monsieur Jean-Yves RANNOU, agriculteur domicilié à Kerancalvez; ils souhaitent céder à la Commune le chemin d'accès qui mène au bâtiment d'élevage, ce chemin d'une cinquantaine de mètres est cadastré à la section I sous le numéro 1427 et mesure 230 m².

La Commission des routes s'est rendue sur place et a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la cession gratuite du chemin d'exploitation cadastré à la section I sous le numéro 1427 d'une superficie de 230 m²
- s'engage à en assurer l'entretien.

OBJET :

**DENOMINATION DE
VOIE, PLACE ET
LOTISSEMENT**

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de dénommer ainsi qu'il suit les voie, place et lotissement suivants :

- Coat Pin Keryannick : le futur lotissement communal en cours d'étude sur la réserve foncière de Keryannick
- Plasenn – Place Gorrekêr : en remplacement de « Place de la Bascule »
- Venelle Kreisker : en remplacement de « Cour Le Reste »

OBJET :

**MODIFICATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS**

Sur proposition du Maire,

le Conseil Municipal décide de modifier ainsi qu'il suit le tableau des effectifs communaux :

	Situation actuelle	Situation nouvelle
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	3	2
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	0	1

OBJET : Le Conseil Municipal,

INDEMNITES REGIES Vu les textes relatifs au fonctionnement des régies municipales, et notamment l'arrêté du 3 septembre 2001 (JO du 11/09/2001)

décide de fixer à :

- 110 € le montant de l'indemnité annuelle de responsabilité du régisseur de recettes du Centre de loisirs
- 120 € le montant de l'indemnité annuelle de responsabilité du régisseur d'avances du Centre de loisirs.

OBJET : Le Conseil Municipal,

**CONVENTION
-
OFFICE DE
TOURISME**

Vu sa délibération du 21 décembre 2009 autorisant le Maire à signer la convention municipale d'objectifs de l'office de tourisme du Pays Rosporden,

Vu la demande du Président de l'Office de Tourisme visant à modifier l'article 3 de la convention et portant sur les moyens financiers qui lui sont attribués par les Communes membres.

- Autorise le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs

OBJET :

**CONVENTION AVEC
LA COMMUNE DE
TOURC'H**

Les enfants de la Commune de TOURC'H fréquentent le Centre de Loisirs communal et participent aux différentes activités proposées à la jeunesse : camps, activités ados etc ...

Un projet de convention a été établi afin de fixer les modalités de participation de la Commune de TOURC'H aux différentes activités.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention :

- émet un avis favorable sur les modalités de participation de la Commune de TOURC'H aux différentes prestations proposées à la jeunesse
- autorise le Maire à la signer

OBJET :

**BUDGET
LOTISSEMENT**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les études pour l'aménagement d'un nouveau lotissement communal sur la réserve foncière de Keryannick viennent de démarrer.

Il y a donc lieu de créer un budget annexe pour ce lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de créer un budget annexe pour le nouveau lotissement communal.

OBJET :

**COMPTE DE GESTION
DU RECEVEUR
EXERCICE 2010**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2010 a été réalisée par le receveur en poste à Rosporden et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
par 19 voix pour, zéro contre, zéro abstention,

ADOpte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2010 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

OBJET :

**ADOPTION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF 2010**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice **2010**.

Après avis de la commission des finances en date du **30 mars 2011**,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de M. Jean Michel LE NAOUR, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **18** voix pour,

ADOpte les comptes administratifs de l'exercice **2010** arrêtés comme suit :

<i>1/ <u>Budget communal</u> :</i>	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Dépenses	2 068 295.80 €	2 015 530.71 €
Recettes	892 859.10 €	3 677 860.97 €
Excédent		1 662 330.26 €
Déficit	1 175 436.70 €	

<i>2/ <u>Service eau</u> :</i>	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Dépenses	83 045.02 €	75 480.71 €
Recettes	325 440.56 €	150 222.87 €
Excédent	242 395.54 €	74 742.16 €
Déficit		

<i>3/ <u>Assainissement</u> :</i>	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Dépenses	182 876.15 €	70 766.30 €
Recettes	112 301.75 €	121 567.91 €
Excédent		50 801.61 €
Déficit	70 574.40 €	

<i>5/ <u>Lotissement n°2</u> :</i>	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Dépenses	351 033.07 €	475 234.56 €
Recettes	542 746.17 €	475 234.56 €
Excédent	191 713.10 €	
Déficit		

OBJET :

Le Conseil Municipal,

**AFFECTATION DU
RESULTAT
D'EXPLOITATION DE
L'EXERCICE 2010**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2010**,
Constatant que le compte administratif présente :

- ▶ un excédent cumulé de fonctionnement de : **1 662 330.26 €**
- ▶ un déficit cumulé d'investissement de : **1 175 436.70 €**

Constatant que le virement à la section d'investissement prévu au budget était de : **1 628 694.30 €**

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

▶ à titre obligatoire :

au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de : **1 175 436.70 €**

- ▶ le solde disponible **486 893.56 €** est affecté comme suit :
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : **486 893.56 €**

OBJET :

Le Conseil Municipal,

**SERVICE EAU
AFFECTATION DU
RESULTAT
D'EXPLOITATION DE
L'EXERCICE 2010**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2010**,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2010**,
Constatant que le compte administratif présente :

- ▶ un excédent d'exploitation de : **74 742.16 €**
- ▶ un excédent d'investissement de : **242 395.54 €**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire :

- ▶ Résultat de l'exercice précédent : **82 738.26 €**

EXCEDENT au 31.12.2010

- ▶ Affectation complémentaire en réserve : **74 742.16 €**

OBJET :

Le Conseil Municipal,

**SERVICE
ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DU
RESULTAT
D'EXPLOITATION DE
L'EXERCICE 2010**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2010**,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2010**,
Constatant que le compte administratif présente :

- ▶ un excédent d'exploitation de : **50 801.61 €**
- ▶ un déficit d'investissement de : **70 574.40 €**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire :

- ▶ Résultat de l'exercice précédent : **65 045.75 €**

EXCEDENT au 31.12.2010

- ▶ Affectation complémentaire en réserve : **50 801.61 €**

OBJET :

Le Conseil Municipal,

**IMPOTS LOCAUX
VOTE DES TAUX**

Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice **2011**,

CONSIDERANT que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **949 026 €**,

APRES AVIS de la commission des finances en date du **30 mars 2011**,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **23** voix pour,
FIXE les taux d'imposition pour l'année **2011**, comme suit :

	Taux année 2010	Taux année 2011	Bases en €	Produits en €
TH	15,55	15,55	2 730 000	424 515
FB	19,45	19,45	1 986 000	386 277
FNB	43,05	43,05	321 100	138 234
				949 026

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF
2011**

Le Conseil Municipal,
APRES AVIS de la commission des finances en date du **30 mars 2011**,
APRES avoir pris connaissance du projet de budget présenté par le Maire,
 Le Conseil Municipal, par **19** voix pour,
ADOPTE le budget primitif de l'exercice **2011**, arrêté comme suit :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Investissement	3 111 681.76 €	3 111 681.76 €
Fonctionnement	3 223 549.56 €	3 223 549.56 €
Total	6 335 231.32 €	6 335 231.32 €

PRECISE que le budget de l'exercice 2011 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 (classement par nature).

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF
2011
EAU**

Le Conseil Municipal,
APRES AVIS de la commission des finances en date du **30 mars 2011**,
APRES avoir pris connaissance du projet de budget présenté par le Maire,
 Le Conseil Municipal, par **19** voix pour,
ADOPTE le budget primitif de l'exercice **2011**, arrêté comme suit :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Investissement	515 639.57 €	515 639.57 €
Fonctionnement	152 122.87 €	152 122.87 €
Total	667 762.44 €	667 762.44 €

PRECISE que le budget de l'exercice 2011 a été établi en conformité avec la nomenclature M49 (classement par nature).

OBJET :

Le Conseil Municipal,

**BUDGET PRIMITIF
2011
ASSAINISSEMENT**

APRES AVIS de la commission des finances en date du **30 mars 2011**,

APRES avoir pris connaissance du projet de budget présenté par le Maire,

Le Conseil Municipal, par **19** voix pour,

ADOPTE le budget primitif de l'exercice **2011**, arrêté comme suit :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Investissement	268 779.61 €	268 779.61 €
Fonctionnement	123 398,00 €	123 398,00 €
Total	392 177.61 €	392 177.61 €

PRECISE que le budget de l'exercice **2011** a été établi en conformité avec la nomenclature M49 (classement par nature).

